

Interventions

Des interventions d'aide technique viennent compléter notre gamme de services financiers.

En voici quelques exemples:

- **Élaboration de plans d'affaires**
- **Analyse d'états financiers**
- **Recherche de financement**
- **États financiers prévisionnels**
- **Services-conseils en gestion et accompagnement**
- **Recherche d'information stratégique**
- **Appui à l'élaboration de projets**
- **Référence à des ressources spécialisées**

Mission et philosophie

Notre mission :

Stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir par le biais d'activités qui supportent:

- *la concertation et le partenariat*
- *l'entreprise et la création d'emplois par le biais de services techniques et financiers*

Notre philosophie :

Dans la mesure où un projet est porteur de développement durable pour le milieu, nous mettons toute l'expertise dont nous disposons au service de la personne (physique ou morale) qui en est l'initiatrice, et ce, dans le plus grand respect des compétences individuelles et collectives.

Qui sommes-nous?

En action depuis 20 ans pour le mieux-être des communautés qu'elle dessert, la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Rivière-du-Loup est une corporation sans but lucratif entièrement autonome gérée par un conseil d'administration constitué de personnes bénévoles issues des divers secteurs d'activités économiques.

Ce dernier trace les orientations qui se concrétisent en interventions réalisées par une équipe professionnelle disposant de toute l'expertise que requiert une offre de services de grande qualité répondant aux attentes de notre clientèle.

L'équipe de la SADC

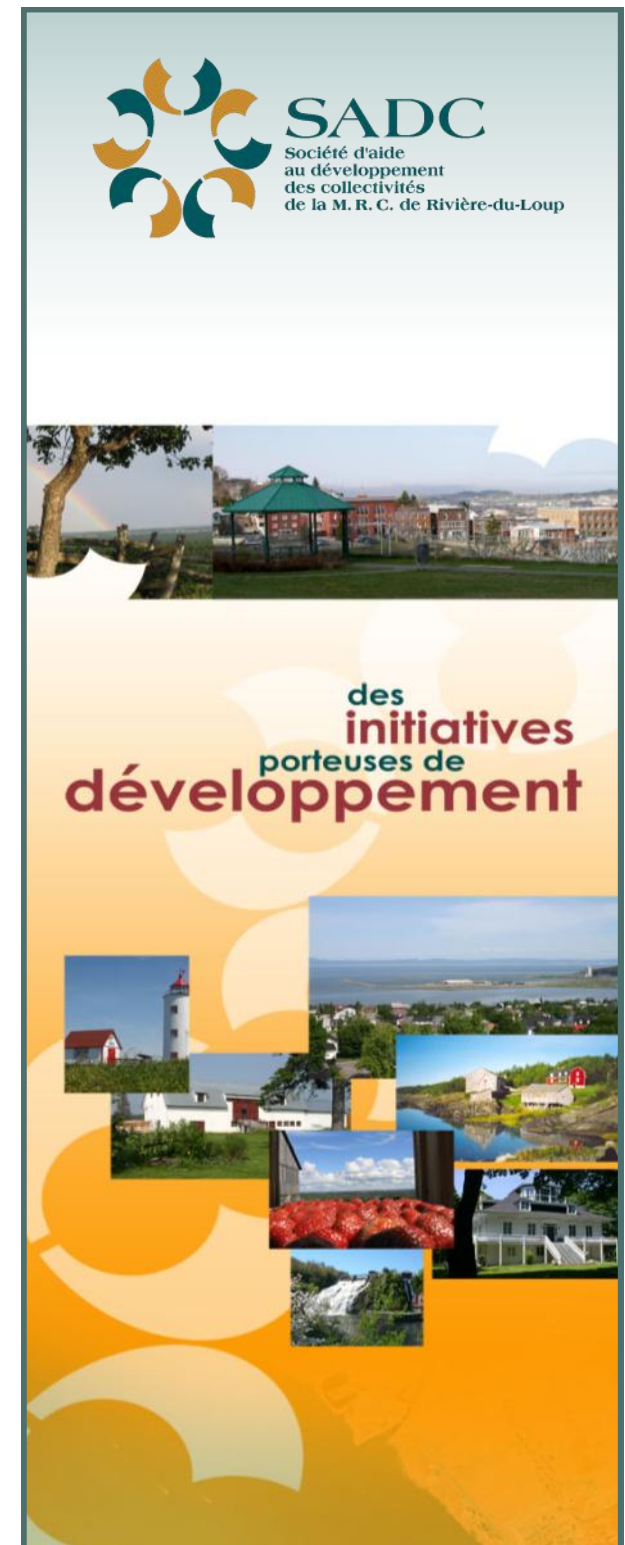
Gilles Goulet	directeur général
Brigitte Gagnon	conseillère aux entreprises
Véronique Fortier	conseillère aux entreprises
Sylvie Cyr	conseillère jeunesse
Isabelle Labrecque	chargée de projets
Michèle Pinet	agente administrative
Annie Tremblay	secrétaire-réceptionniste



**646 rue Lafontaine, bureau 101
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C8
Téléphone : (418) 867-4272
Télécopieur : (418) 867-8060
Courriel : info@sadcmrcriviereduloup.ca
www.sadcmrcriviereduloup.ca**

« Développement économique Canada appuie financièrement la SADC »

(11/09)



Fonds d'investissement

Objectifs :

- Contribuer à la création ou au maintien d'emplois dans la MRC de Rivière-du-Loup à l'aide d'investissements sous forme de prêts;
- Financer le démarrage, l'acquisition, l'expansion et la consolidation d'entreprises viables.

Clientèles visées :

- Tous les secteurs d'activités sont admissibles;
- L'entreprise doit opérer dans un domaine où la concurrence locale est faible, ou ne doit pas présenter de risque de perte d'emplois dans les entreprises concurrentes;
- Entreprises en démarrage ou existantes situées dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Projets admissibles :

- Acquisition d'entreprise (actions ou actifs);
- Achat d'inventaire et/ou d'immobilisations (équipements, matériel roulant, bâtiment, etc...);
- Fonds de roulement;
- Pont financier (financement de courte durée).

Critères d'admissibilité :

- L'entreprise crée de nouveaux emplois ou contribue à en maintenir;
- L'entreprise démontre une viabilité et une rentabilité raisonnable;
- Le promoteur doit disposer de l'expertise requise et d'une mise de fonds adéquate;
- L'entrepreneur doit démontrer un fort engagement personnel. Le projet doit être viable et supporté par un plan d'affaires. Les qualités entrepreneuriales du promoteur sont prises en compte;
- L'implication d'une institution financière est fortement souhaitée.

Aide financière :

- Prêt à terme variant entre 5 000 \$ et 150 000 \$;
- Délai de remboursement d'une durée maximale de 10 ans ;
- Taux : établi selon le risque financier du dossier, minimum TP* + 5,5%.

*Taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins du Québec

Fonds Stratégie jeunesse

Objectif :

Développer et supporter l'entrepreneuriat jeunesse en facilitant l'accès au capital pour les jeunes entrepreneurs.

Clientèle visée :

- Les jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans inclusivement.

Projets admissibles :

- Démarrage, acquisition, expansion ou modernisation d'une entreprise.

Critères d'admissibilité :

- L'entrepreneur doit être le propriétaire majoritaire de l'entreprise et jouir d'un pouvoir décisionnel;
- L'entrepreneur doit démontrer un fort engagement personnel et le projet doit être viable et supporté par un plan d'affaires;
- Ne peut servir à refinancer une dette existante.

Aide financière :

- Prêt personnel de 5 000 \$ à 15 000 \$ sans intérêt pour 24 mois, remboursable sur 5 ans.

Fondation Canadienne Jeunes Entrepreneurs

Objectif :

Fournir aux jeunes des programmes de financement et de mentorat.

Clientèle visée :

- Les jeunes entrepreneurs de 18 à 34 ans.

Projets admissibles :

- Démarrage, acquisition ou relève d'entreprise.

Critères d'admissibilité :

- Détenir un plan d'affaires présentant un projet viable et rentable;
- S'engager à travailler avec un mentor pendant deux ans;
- L'entrepreneur doit être le propriétaire majoritaire de l'entreprise et jouir d'un pouvoir décisionnel.

Aide financière :

- Prêt pouvant atteindre 15 000 \$ par projet;
- Taux applicable : An1 (TP*+2%), An 2 (TP*+1%), An 3-4-5 (TP*);
- Moratoire de capital durant les douze (12) premiers mois.

*Taux préférentiel de la banque CIBC

Fonds de démarrage et de relève d'entreprises

Objectif :

Appuyer le transfert et le démarrage d'entreprises en augmentant leur équité à un niveau acceptable pour les sociétés de capital de risque reconnues (SCR) au Québec.

Clientèles visées :

- Entreprise qui rencontre les critères de base normalement exigés par les SCR;
- Exclusions: la vente, l'achat ou la location d'immeubles, le commerce de gros et de détail.

Projets admissibles :

- Démarrage ou transfert d'une entreprise;
- Investissement du promoteur : minimum de 100 000 \$;
- Investissement d'une SCR : minimum de 200 000 \$.

Aide financière :

Jusqu'à 500 000 \$ sous forme de débentures et/ou de capital-actions sans rendement exigible pendant 5 ans.

Soutien aux initiatives locales

Objectif :

Cette mesure vise à donner à des tiers les moyens de mener des activités dans le cadre de deux volets distincts :

- Volet 1 : Vise à permettre d'acquérir des données sur les possibilités de développement de la collectivité;
- Volet 2 : Vise à favoriser l'émergence et la croissance de micro-entreprises (moins de 10 employés) qui produisent des produits de niche ou à caractère technologique important.

Projets admissibles :

- Volet 1 : Activités préparatoires au développement économique d'une communauté;
- Volet 2 : Activités de développement et de commercialisation de produits et de services technologiques ou de niche.

Aide financière* :

- Volet 1 : 90% des coûts admissibles sans dépasser 5 000 \$;
- Volet 2 : 75% des coûts admissibles sans dépasser 5 000 \$.

*Le cumul des aides financières gouvernementales ne pourra excéder 90 % des coûts admissibles.